

# LAMBESC



BIMESTRIEL MUNICIPAL - N°29 - MAI-JUIN 2012

magazine

■ À LA UNE

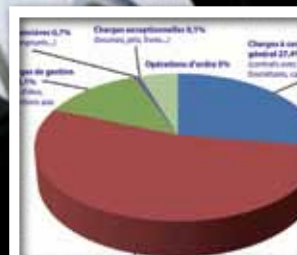
## Un nouveau service adapté à nos besoins de déplacements

CADRE DE VIE



■ VERS UNE RÉNOVATION DU SQUARE ROULIN

DOSSIER MAIRIE



■ UN BUDGET RIGOREUX ET VOLONTARISTE



Pour accéder directement à [www.lambesc.fr](http://www.lambesc.fr), téléchargez l'application flashcode sur votre smartphone et scannez ce symbole.

## SERVICES ADMINISTRATIFS

### ■ MAIRIE (standard)

6, boulevard de la République  
Tél. 04 42 17 00 50 / Fax 04 42 92 86 23  
Lundi, mardi, jeudi et vendredi :  
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h  
Mercredi: de 8h à 12h et de 14h à 18h  
Samedi : de 8h30 à 12h  
secretariat@lambesc.fr

### ■ POLICE MUNICIPALE

Tél. 04 42 17 00 60

### ■ C.C.A.S.

Mairie, 6, bd de la République  
Tél. 04 42 17 00 53 / Fax 04 42 92 86 23  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h  
et de 13h30 à 16h  
ccas@lambesc.fr

### ■ MAISON DU TOURISME ET DE LA CULTURE

2, av. de la Résistance  
Tél. 04 42 17 00 62 / Fax 04 42 17 95 59  
tourisme@lambesc.fr  
Du lundi au vendredi de 9h à 12h  
et de 13h30 à 17h30. Le samedi de 9h à 12h. Fermé les lundi et jeudi après-midi.

### ■ SERVICES TECHNIQUES

8, avenue Léo Lagrange  
Tél. 04 42 17 00 52 / Fax 04 42 17 00 70  
Du lundi au vendredi de 7h30 à 12h  
et de 14h à 17h

### ■ URBANISME/CADASTRE

8 boulevard de la République  
Tél. 04 42 17 00 56 / Fax 04 42 17 00 73  
urbanisme@lambesc.fr  
Lundi : 8h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00  
Mardi, jeudi : 8h30 à 12h00  
Vendredi : 8h00 à 17h00

### ■ BUREAU MUNICIPAL DE L'EMPLOI

Tél. 04 42 57 93 12  
bme@lambesc.fr  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h  
et de 13h30 à 16h  
Sur rendez-vous l'après-midi

### ■ CIMETIÈRE

Tél. 04 42 17 00 55  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h  
et de 13h30 à 16h

### ■ SERVICE VIE CULTURELLE

Tél. 04 42 17 02 96  
carole.lorente@lambesc.fr

### ■ SERVICE VIE LOCALE (vie associative)

Tél. 04 42 17 95 58  
association@lambesc.fr

### ■ SERVICE ENFANCE, ÉDUCATION, SENIORS

Tél. 04 42 17 00 58 ou 04 42 57 93 10

### ■ MÉDIATHÈQUE

6 avenue de la Résistance  
Tél. 04 42 17 00 63  
Le lundi et jeudi de 13h à 17h, mardi  
de 14h à 18h30, mercredi de 9h à 18h,  
vendredi de 9h à 12h et 14h à 18h30 et  
samedi de 9h à 12h.  
www.mediatheque.lambesc.fr

## MAIRE

### Jacques Bucki

M. le Maire reçoit en permanences  
publiques certains lundis, vendredis  
et samedis. Prière de demander  
confirmation au 04 42 17 95 50

## ADJOINTS

### Jean-Michel Carretero

Action sociale, CCAS, logement  
social et emploi  
Permanences mercredi et samedi matin  
Tél. 06 23 33 19 28

### Valérie Loubeyre

Développement économique  
Tél. 06 26 35 29 46

### Alain Lagier

Aménagement durable (urbanisme,  
travaux neufs, forêt, agriculture)  
Tél. 06 59 40 00 30

### Catherine Piat

Tourisme - jeunesse -  
fêtes et animations  
Tél. 06 16 38 15 99

### Gabriel Peyre

Sport - vie associative  
Permanence le lundi de 15h à 18h  
Tél. 06 80 93 15 23

### Florence Schaeffer

Éducation - petite enfance  
Tél. 06 14 57 76 41

### Antoine Calatayud

Finances - marchés publics - sécurité  
Permanences sans rendez-vous les  
mardis de 10 à 12h et les jeudis  
de 18 à 20h dans le bureau des élus  
(rez-de-chaussée de la Mairie).  
Tél. 06 23 98 03 72

### Jocelyne Motta

Culture et patrimoine  
Permanences le lundi de 15h à 16h  
sur rendez-vous au 04 42 17 02 96  
Tél. 06 22 89 38 91

## CONSEILLERS MUNICIPAUX

**Bernard Veyrunes** - Organisation et  
coordination  
**Frédéric Bounous** - Communication,  
concertation, citoyenneté  
**Jeanne Meunier** - Restauration collecti-  
vité et solidarité  
**Hélène Allietta** - Seniors  
**Jean-Marie Denorme** - Zone artisanale -  
Tél. 06 20 75 54 86  
**Gérard Venel** - Voirie, réseaux et forêt  
**François Berga** - Cadre de vie et dépla-  
cements - Tél. 06 66 20 82 93  
**Geneviève Faure** - Urbanisme  
**Marie-Line Dune** - Environnement -  
Tél. 06 66 91 92 59  
**Ingrid Lahaye** - Tourisme  
**Arnaud Drouot** - Jeunesse -  
Tél. 06 59 40 00 29  
**Marie Caporgno** - Fêtes et animations  
**Dany Monges** - Sports individuels -  
Tél. 06 23 58 11 68  
**Alain Aria** - Sports collectifs  
**Bernard Ramond, Pascale Breton,**  
**Richard Cador, Mireille Amen,**  
**Yvon Castinel, Armand Feldmann**



## INFOS DIVERSES

### PHOTOS PASSEPORTS

Suite à une décision de l'État, à compter  
du 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'accueil de la Mairie  
ne pourra plus prendre les photos pour les  
passeports. Les lambescains devront se  
fournir chez un photographe en respectant  
les consignes de prise de vue. Plus d'infor-  
mations à l'accueil de la Mairie.

## PERMANENCES

### ■ CONCILIATEUR

Sur rendez-vous le jeudi après-midi  
Tél. 04 42 52 08 64 ou 06 07 58 99 99

### ■ POINT INFO-ÉNERGIE

Sur rendez-vous les premiers et troi-  
sièmes vendredis. Tél. 04 42 93 03 69

### ■ OPÉRATION TRANQUILLITÉ BANQUE

Adjoint de permanence le samedi  
de 17h30 à 20h30 et le dimanche de  
7h30 à 20h30 : 06 98 57 54 83.

## NUMÉROS ET ADRESSES UTILES

**Gendarmerie** : 04 42 57 09 51  
ou 17 pour les urgences

**Pompiers** : 04 42 92 99 71  
ou 18 (112 depuis un portable)

**Médecins** : en cas d'urgence, composez  
le 15. Le médecin oriente selon la  
gravité, soit vers le SAMU, soit vers  
l'hôpital, soit les médecins de garde.

**Service de Soins Infirmiers**  
à Domicile : 04 42 92 72 14

**Piscine de Lambesc** : 04 88 72 92 20

**Éclairage public Citelum** :  
0 805 709 709 (numéro vert)

**Collecte et traitement des déchets** :  
0810 00 31 10 (prix d'un appel local)

**Encombrants** : 04 90 09 26 70

**Urgences gaz naturel GRDF** :  
0800 47 33 33 (appel gratuit depuis un  
poste fixe)

**Pour suivre toute l'actualité  
de la commune, inscrivez-vous  
à la lettre d'information sur  
[www.lambesc.fr](http://www.lambesc.fr)**

## LAMBESC

magazine

N°29,  
MAI/JUIN  
2012

DIRECTEUR DE LA  
PUBLICATION :  
Jacques Bucki

### COMITÉ DE RÉDACTION :

Céline Chiaramonte,  
Arnaud Drouot,  
Marie-Line Dune,  
Valérie Loubeyre,  
Dany Monges,  
Jocelyne Motta,  
Catherine Piat

### MAQUETTE :

Antonin Doussot  
antonin@  
antonindoussot.fr

### PHOTOS :

Mairie de Lambesc  
Photos des élus :  
Jean-Yves Liens

Imprimerie  
Caractère (certifiée  
Imprim'vert)  
57 montée de  
Saint Menet  
13001 Marseille  
Imprimé sur papier  
couché recyclé en  
4500 exemplaires

Lambescains, si  
vous ne recevez pas  
encore « Lambesc  
Magazine », faites-  
vous connaître  
auprès du service  
communication au  
04 42 17 00 71,  
communication@  
lambesc.fr



# Construire le Lambesc de demain tout en maîtrisant les finances

L'heure est au budget. Souvent, à cette occasion, circulent des informations qui n'ont rien à voir avec la réalité. Aussi je vous invite à prendre connaissance des faits et des chiffres qui sont dans ce magazine. Précis et officiels, ils n'ont donc guère besoin de commentaires.

Les éléments de base avec lesquels le budget 2012 a été construit sont essentiels à sa compréhension. Il importe donc que chacun les ait à l'esprit :

Lambesc est la ville moyenne de la CPA qui, tout à la fois, a la fiscalité locale la plus basse et celle qui reçoit la plus faible dotation communautaire (voir P 5).

Lambesc, environ 10 000 habitants, est la ville du département qui au cours de ces 15 dernières années a eu la croissance démographique la plus élevée, mais qui étonnamment possède des équipements structurants (écoles, locaux à vocation associative, culturelle, administrative et sportive) qui tous datent du temps où la ville comptait moins de 6 000 habitants. Il faut les adapter.

Ajoutons à cette nécessité celle de requalifier nos rues, trottoirs et places. Chacun comprendra donc la difficulté du challenge financier auquel la municipalité est confrontée. Face à cette situation, plusieurs choix étaient possibles, nous avons fait les nôtres.

Entre une ville dortoir avec des services réduits au minimum et une ville vivante, solidaire et dynamique, nous avons délibérément opté pour la seconde version, en assumant politiquement les conséquences financières (mise en place des services, tarifs accessibles à toutes les familles, activités culturelles, dynamisme commercial...). La hausse d'impôts de 2011 avait du sens et était justifiée.

Entre une ville figée qui continuerait de se dégrader au fil des ans et une ville préoccupée par son futur, nous avons choisi la seconde solution en proposant une vision réfléchie et d'avenir. Ensemble et en impliquant des Lambescains dans un groupe de réflexion, nous sommes en marche pour construire une ville requalifiée, rééquilibrée et accueillante, tel que cela fut présenté à près de 300 personnes le 16 Mars dernier (voir site internet). Nous le ferons dans la durée et avec raison pour ne pas mettre à mal les finances communales.

Tout ceci n'est possible que grâce à une très grande rigueur de gestion et les chiffres le prouvent : 11,5 millions d'investissements lancés avec un financement maîtrisé. Près de 8% d'économie sur les dépenses générales grâce aux procédures et contrôles mis en place. Près de 5 millions d'euros d'excédent de trésorerie placés qui seront utilisés pour financer nos investissements et enfin, l'engagement qu'il n'y aura aucune augmentation des impôts locaux d'ici la fin de ce mandat.

Les faits sont plus forts que les discours...

À votre service.



**Jacques Bucki**

Maire de Lambesc, Vice-Président de la CPA

**2<sup>e</sup> tour des élections présidentielles : dimanche 6 mai 2012. Les élections législatives se dérouleront les dimanches 10 et 17 juin 2012.**

**N°29** MAI/JUIN 2012

■ DOSSIER MAIRIE 4

**Un budget rigoureux, volontariste et sans hausse d'impôt**

■ À LA UNE 7

**Un nouveau service adapté à nos besoins de déplacements**

■ ARRÊT SUR IMAGES 8

■ CADRE DE VIE 9

**Un scénario cohérent qui donne du sens à l'avenir**

**Mieux comprendre les enjeux d'avenir**

Vers une rénovation complète du square Roulin

Les jardins de l'Université ouverts au public

■ VIE SOCIALE 12

**Comment faire pour voter par procuration**

**Opération tranquillité vacances, pensez-y !**

Objets trouvés : des dispositions nouvelles

Chiens errants : votre responsabilité est engagée !

**Le Bureau Municipal de l'Emploi, un travail en réseau**

État civil

Exposition « Mémoire et Résistance »

L'ancienne conserverie Barbier Dauphin

**Mieux Habiter, Mieux Louer : un bilan très satisfaisant**

■ ENTREPRENDRE 14

Infos commerces

■ TRIBUNE LIBRE 15

## FINANCES

# Un budget rigoureux, volontariste et sans hausse d'impôt

■ DOSSIER MAIRIE... La commune est entrée dans une phase qui verra sortir de terre les premiers équipements structurants, conformément au plan d'aménagement présenté le 16 Mars dernier. Dans cette perspective, le nouveau budget s'annonce volontariste sans être dispendieux. Il se présente au contraire comme un modèle d'équilibre, traduisant ainsi la saine gestion des finances communales. Revue en détails...

## Retour sur 2011 : un budget de fonctionnement excédentaire

### BON À SAVOIR

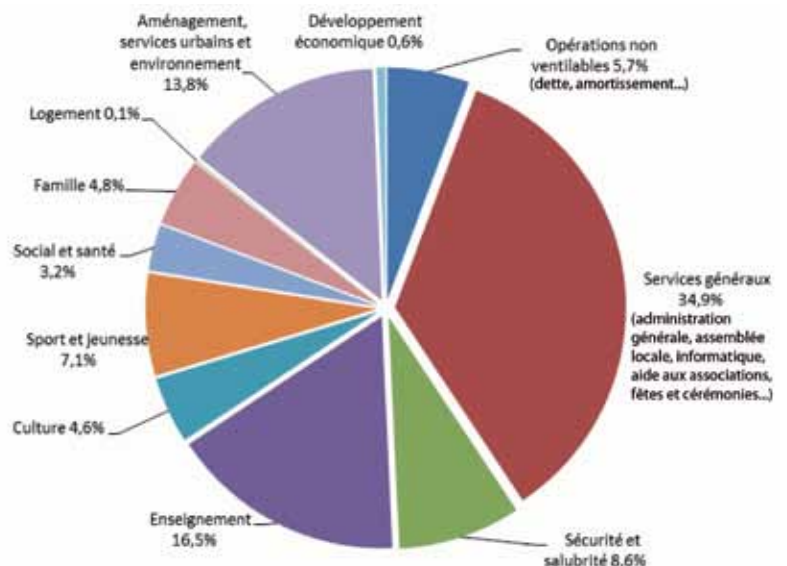
Le budget des communes se compose de deux sections : Fonctionnement et Investissement qui doivent être rigoureusement maîtrisées. La section Fonctionnement enregistre d'une part les ressources perçues par notre ville, à l'exception de celles destinées au financement des projets d'équipement et d'autre part, toutes les dépenses que nécessite la vie courante de notre commune avec, en particulier, celles liées au fonctionnement des services publics municipaux.

La section Investissement retrace l'exécution du programme d'équipements de Lambesc, à savoir le financement des projets tant structurants que courants. La création d'équipements dits encore Investissements permet à la ville de faire face aux défis de demain en termes de développement durable, d'évolution des modes de vie et des besoins de chacun.

Pour chacune des deux sections budgétaires, les recettes doivent impérativement couvrir les dépenses ; c'est la règle de l'équilibre du budget. Cependant dans la section de fonctionnement, nous veillons à ce que les recettes de l'année présentent un excédent par rapport aux dépenses de l'année, afin que Lambesc se constitue une épargne qui sera bien utile pour le financement de son PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS (PPI) de plus de 11 millions d'Euros.

	RECETTES	DÉPENSES	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011
<b>Section de Fonctionnement</b>	8 795 606,35 €	8 619 922,18 €	+175 684,17 €
<b>Section d'Investissement</b>	2 599 642,36 €	2 222 206,92 €	+377 435,44 €

## Les dépenses de Fonctionnement de 2011



Au total, les dépenses de fonctionnement 2011 se sont élevées à 8 795 606 € pour une prévision initiale de 9 194 432 € soit une économie de 4,34%.

Conclusion : un résultat de fonctionnement excédentaire, amélioré de plus de 700 000 € par rapport au budget prévisionnel et ce grâce à :

- des charges générales en diminution dues notamment aux procédures d'achats pratiquées dans la commune
- des charges de personnel maîtrisées grâce à des efforts sur la gestion des effectifs

## Les recettes de fonctionnement 2011



Au total, les recettes de fonctionnement 2011 se sont élevées à 8 795 606 € pour une prévision de 8 593 253 € soit +2,35%.

## Le budget prévisionnel 2012

Le budget prévisionnel 2012 de la Commune s'équilibre en dépenses et en recettes à l'intérieur de chaque section comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

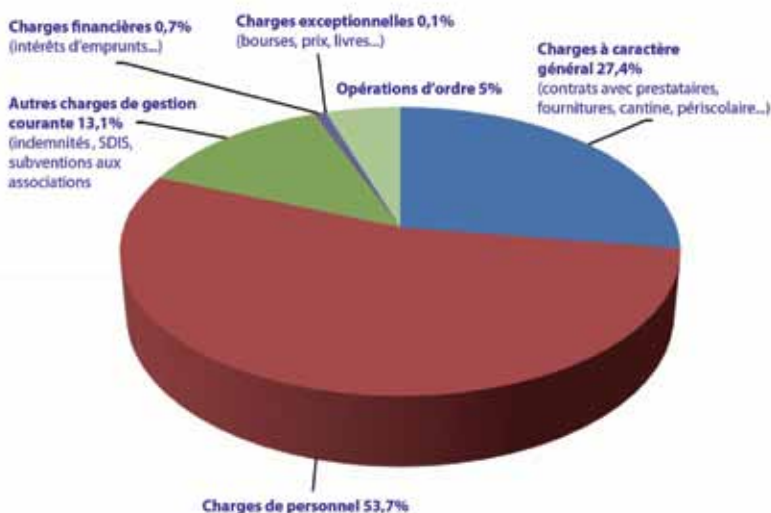
10 966 852,01 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

6 581 487,00 €

## Les dépenses de Fonctionnement par chapitres

La prévision du chapitre Charges à caractère général est de 2 461 191 € soit une baisse de 7,7% par rapport au budget 2011



## Les recettes 2012

Les impôts et taxes représentent 63,1% de nos recettes de fonctionnement. Seules les bases notifiées par l'État sont en progression (2,5%).

# 0%

C'est l'augmentation des taux d'imposition en 2012

## Et pourtant, la commune évolue dans un contexte défavorable

Outre la fiscalité locale, l'autre ressource importante est le reversement des dotations par la Communauté du Pays d'Aix (l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire). Comme vous pouvez le lire dans le tableau ci-dessous, la ville est, et de beaucoup, la ville la moins bien dotée de toutes les villes moyennes. Une partie de cet écart (environ 30 €/habitant) s'explique par une erreur commise localement en 2003 au moment du transfert de la compétence des déchets ménagers à la CPA. Ainsi c'est 267 000 €, la somme qui chaque année fait défaut aux finances communales et que les lambescains doivent compenser par l'impôt local... 2 670 000 perdus depuis 2003, c'est beaucoup d'argent !

Quant aux dotations de l'État qui sont notre seconde ressource, elles ne progressent que de 0,95% cette année.

### EFFORT FISCAL ET DOTATIONS COMMUNAUTAIRES EN 2011

VILLE	COEFFICIENT EFFORT FISCAL	Dotations CPA en € / hab
AIX EN PROVENCE	0,94	321
BOUC BEL AIR	1,17	287
CABRIES	0,94	398
EGUILLES	1,09	254
FUVEAU	1,11	159
LES PENNES MIRABEAU	1,15	403
PERTUIS	1,40	269
TRETS	1,22	178
VENELLES	1,19	264
VITROLLES	1,40	860
ROUSSET	0,85	2044
<b>LAMBESC</b>	<b>0,86</b>	<b>143</b>
MOYENNE CPA	1,03	381

Il ne s'agit pas de refaire l'histoire, mais les chiffres sont implacables.

Le coefficient d'effort fiscal est, à base égale, la contribution des citoyens d'une ville aux ressources liées à l'impôt. Plus il est élevé, plus la pression fiscale est forte.

## L'investissement : un programme pluriannuel ambitieux

Fidèle à ses engagements, la municipalité va cette année lancer les travaux des premiers équipements structurants, dont notre ville a tant besoin.

### PROJETS STRUCTURANTS

Square Roulin	500 000 €
Pôle solidarité (études)	50 000 €
Tribunes au Parc des sports	300 000 €
Nouveau centre technique municipal (qui libère une place considérable pour un écoquartier et des logements)	500 000 €
Foyer restaurant	530 000 €
Extension Ventarelle	450 000 €
Cuisine centrale (études)	50 000 €
Carré musulman	89 700 €

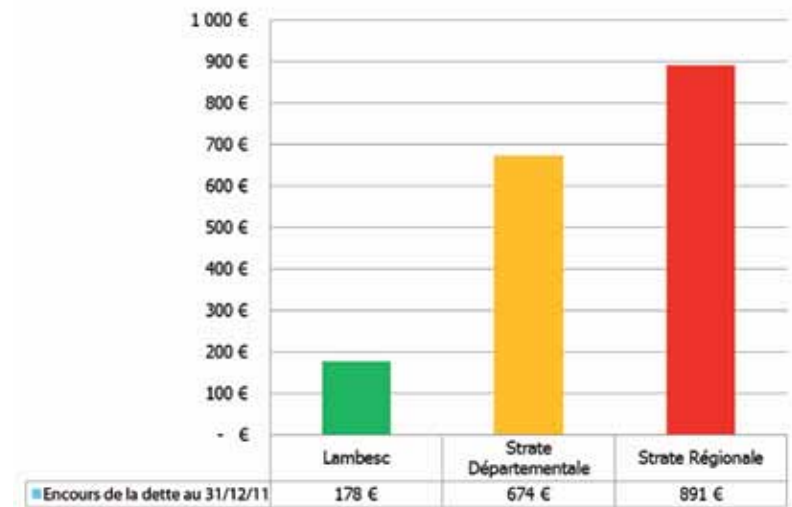
### INVESTISSEMENTS COURANTS

Opération façades	10 000 €
Plan Local d'Urbanisme	36 000 €
Bâtiments et sites municipaux	770 013 €
Aménagement du territoire	689 462 €
Patrimoine culturel	75 348 €
Équipement des services publics	351 048 €

#### Bon à savoir

Le financement de ce programme devrait être assuré à environ 70% par des subventions obtenues auprès des différents partenaires institutionnels de la commune (Département, CPA et Région notamment).

## L'endettement



Le taux d'endettement de Lambesc est l'un des plus bas du département, et il le restera malgré les importants investissements à venir. C'est le résultat d'une gestion rigoureuse des finances municipales.

« La conclusion de l'année budgétaire 2011 confirme que la municipalité a atteint pleinement son objectif d'installer nos finances dans un processus durable de restructuration pour permettre l'expansion dynamique et solidaire de notre commune dans l'intérêt des Lambescains.

Notre budget 2012 et les suivants, jusqu'en 2014, construits sur les trois principes essentiels de notre politique financière:

- équilibre budgétaire avec création d'une épargne de Fonctionnement ;
- pas de prélèvement sur l'épargne déjà constituée au 31/12/2011 ;
- pas d'augmentation des taux de nos impôts directs locaux à savoir taxe d'Habitation et Taxes foncières ;

seront les facteurs de la réussite de notre Plan Pluriannuel des Investissements qui structureront notre Lambesc pour les vingt années à venir et pour le bonheur de ses habitants. »



■ ANTOINE CALATAYUD  
Adjoint au Maire délégué aux finances, marchés publics et sécurité



# Un nouveau service adapté à nos besoins de déplacements

■ À LA UNE... À partir du lundi 14 mai, Lambesc bénéficiera d'une offre de transport en commun intra-muros. Suite à la réflexion menée en partenariat avec la Communauté du Pays d'Aix, la municipalité a opté pour un dispositif à la demande qui présente de nombreux avantages à l'échelle de notre commune. Votre magazine municipal vous en détaille les modalités...

## Comment ça marche ?

Le TAD (Transport À la Demande) se déploie autour d'une vingtaine de points « origine » et de 6 points « destination » définis selon des contraintes d'accessibilité (voir cartes, liste en Mairie et sur [www.lambesc.fr](http://www.lambesc.fr)). Pour emprunter le minibus, il suffit de prendre rendez-vous par téléphone pour l'un des points « origine » indiqués sur le plan en direction d'un point « destination ».

Attention, les voyageurs ne peuvent monter ou descendre du minibus qu'aux arrêts matérialisés du service TAD qui sont cependant amenés à évoluer.

## Quand ce service fonctionne-t-il ?

Le TAD fonctionne du lundi au vendredi de 6h30 à 19h30, sauf les jours fériés.

## Quel est le tarif ?

Pour les trajets Lambesc vers Aix-en-Provence avec correspondance de ligne régulière CPA

Le déplacement s'effectue avec les titres de transport du réseau CPA. Ticket unité : 1 € - Carte 10 voyages : 7 €

Pour les trajets intra-Lambesc sans correspondance une tarification spécifique est appliquée. Ticket unité : 0,5 € - Carte 10 voyages : 4 €

Gratuit pour les +70 ans

## Où acheter ses titres ?

Après du conducteur dans le minibus (pour les tickets unité) et chez les buralistes de la rue Grande et du centre commercial Calypso pour les cartes 10 voyages.

## Comment réserver ?

Vous pouvez appeler l'agent de réservation de 8h à 18h, tous les jours sauf le samedi, dimanche et jours fériés, au N° Vert (appel gratuit) : **0 800 94 40 40**

Le délai de réservation est de 1h minimum avant le déplacement prévu et jusqu'à un mois maximum. Pour un départ entre 7h et 9h, réservez la veille entre 8h et 18h.

## LE BON PLAN

Privilégiez les transports en commun du réseau CPA pour rejoindre la gare SNCF d'Aix-en-Provence. Pour vous rendre à Gardanne, Marseille ou toute autre destination desservie par les TER, vous bénéficierez ainsi d'une tarification combinée attractive. Ces titres de transport sont vendus en gare SNCF, sous forme d'abonnement mensuel ou annuel.

Les réductions accordées aux titulaires d'abonnements « ZOU ! » (TER+ Aix en Bus) sont pris en charge à part égale entre la Région PACA et la CPA, soit -10 € pour les abonnements mensuels et -98 € pour les abonnements annuels

Plus de renseignements sur [www.lepilote.com](http://www.lepilote.com)

## LE SAVIEZ-VOUS ?

La plupart des déplacements urbains sont inférieurs à 5 Km. Effectués en voiture, ils engendrent de nombreuses nuisances (pollutions atmosphériques, émissions de gaz à effet de serre, bruit, encombrement...).







■ 27/01 : un exercice de prévention taille réelle pour les élèves de l'école Jacques Prévert afin d'apprendre les comportements à adopter dans les transports en commun.



■ 16/02 : les visiteurs se sont rendus nombreux au premier salon des professionnels de l'insertion à Ventabren, organisé par les BME du nord du Pays d'Aix.



■ 22/02 : une nouvelle fois, seniors et enfants du périscolaire ont partagé un moment d'échange et de convivialité lors de la 5<sup>e</sup> rencontre intergénérationnelle.



■ 24/02 : les habitants, constitués en groupe de travail, ont pu réfléchir sur le scénario d'aménagement de la ville et échanger avec Jacques Bucki, Maire de la ville et Alain Lagier, adjoint au Maire.



■ 7/03 : grand jeu sur le développement durable pour les enfants du Temps des Cerises.



■ 12/03 : pour fêter le carnaval les enfants de la crèche les Touchatouts ont pu s'essayer à la musique africaine avec Zick Assault.



■ 14/03 : 17 nouvelles places en zone bleue tracées sur l'avenue Jules Ferry.



■ 16/03 : la salle Georges Brassens fraîchement rénovée a été inaugurée.



■ 23/03 : une projection de film pour sensibiliser les enfants des écoles et le grand public au développement durable dans le cadre des Journées du Film sur l'Environnement.



■ 27/03 : déguisements et décors de fête étaient au rendez-vous pour le carnaval de l'extension de la crèche.



■ 28/03 : les bornes fontaines installées à la médiathèque ont permis au public de visionner des documentaires dans le cadre des Journées du Film sur l'Environnement.



■ 28/03 : à la découverte de notre ville, c'est avec admiration que les enfants du Temps des Cerises ont rencontré les sapeurs pompiers et découvert la caserne.





APPROCHE ENVIRONNEMENTALE DE L'URBANISME

# Un scénario cohérent qui donne du sens à l'avenir

■ **CADRE DE VIE...** Organisée le 16 mars dernier, la réunion publique de présentation du plan d'aménagement de la commune a fait le plein à la salle Georges Brassens. À cette occasion, les Lambescains ont découvert le scénario proposé par les urbanistes du cabinet Tekhnê, au terme de deux années d'études.

Quel sera le visage de notre ville, à court, moyen et long termes ? Avant de répondre à cette question, les spécialistes mandatés par la municipalité sont d'abord revenus sur le contexte et les enjeux du projet municipal (lire Lambesc Magazine n°28). Un projet qui marque un passage vers d'autres modes de faire et de pratiquer la ville. De fait, il consiste à mettre en place une stratégie urbaine au croisement des enjeux urbains, de qualité de vie, de respect de l'environnement et du contexte financier. C'est dans cette perspective qu'ont été envisagés les futurs équipements structurants communaux, dont le détail a tout naturellement suscité l'intérêt des Lambescains présents. Leurs interventions ont nourri un débat franc avec le maire Jacques Bucki, qui rappela les trois objectifs visés par la municipalité : rattraper le retard en matière d'équipements de la commune, dont la population a fortement augmenté ces 20 dernières années ; étaler les chantiers dans le temps (à 5, 10 et 15 ans) pour à la fois préserver les finances communales et ne pas augmenter les impôts locaux ; et enfin donner du sens et de la lisibilité à un projet qui doit préserver l'environnement tout en améliorant la qualité

de vie des lambescains. Tout au long des études et des chantiers qui sont devant nous, les Lambescains seront de nouveau associés à la réflexion sur les modalités d'exécution des aménagements et équipements à moyen et long termes (localisation, dimensionnement, architecture...). À cet effet, des groupes de travail thématiques seront constitués, qui réuniront élus, techniciens et habitants. ■

**Vous pouvez télécharger le fichier du scénario projeté lors de la réunion publique sur [www.lambesc.fr](http://www.lambesc.fr)**

**RAPPEL :**

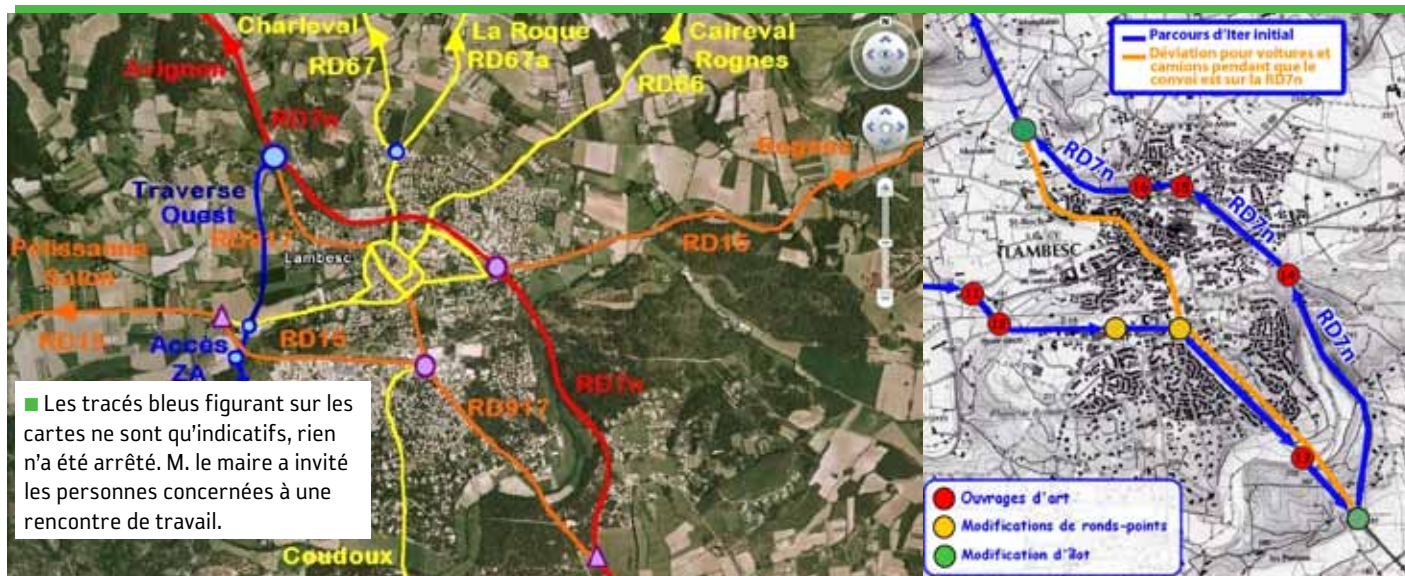
L'Approche Environnementale de l'Urbanisme considère les préoccupations environnementales comme autant de facteurs décisifs, de nature à orienter l'économie générale d'un projet urbain. Elle porte sur plusieurs thèmes : l'environnement climatique, les choix énergétiques, la gestion des déplacements, la gestion des déchets, la gestion de l'eau, l'environnement sonore, l'approche paysagère ou encore la biodiversité.

**11 700**

C'est le nombre d'habitants que devrait compter Lambesc en 2025.

**58**

C'est le nombre de logements qui devront être construits par an pour répondre aux besoins d'ici 2025.



BARREAU OUEST

# Mieux comprendre les enjeux d'avenir

■ CADRE DE VIE... Quand on observe Lambesc sur une carte routière, on est d'abord frappé par le réseau départemental dense qui vient se nouer autour de ses boulevards urbains qui cernent le centre ancien : RD67, 67a, 66, 67e, RD15, RD917, RD7n... la toile est tissée ! Reste à poser les éléments du dossier.

Chacun peut imaginer, en observant les contorsions du parcours ITER (voir carte de droite), toutes les perturbations que généreront pendant des années, des convois qui, de nuit et deux fois par semaine, se déplaceront à 5Km/h sur notre territoire. De plus, nous avons appris le 20 Mars dernier que lorsque le convoi sera sur la déviation RD7n, les véhicules et poids lourds seront déviés vers le centre ville. Bonne nuit à tous ceux qui sont sur le parcours ! Au final nous allons vers une situation qui, sur tous les plans, serait défavorable aux Lambescains (voies bloquées, déviations, mobilisation des services de sécurité, bruit, risques de manifestations et en prime... des frais induits à la charge de la ville, donc à votre charge).

Depuis 2008 la municipalité n'a cessé de dénoncer l'aberration des dépenses et des choix faits pour ITER sur notre territoire. Sans doute avec un peu de volonté politique eut-il été possible en 2007 d'éviter, tant les quelques 10 M€ de travaux, que tous les désagréments d'hier et de demain. Pour analyser globalement la situation, ajoutons que la ville est régulièrement traversée par un flux de véhicules qui transitent pour aller dans la Zone d'Activités, laquelle demain s'agrandira de 13 ha. Il est évident dans ces conditions que la décision prise le 15 septembre dernier par le nouveau Préfet à la sécurité de faire construire une liaison entre la RD15 et la RD7n (décision qui s'ajoute à celle déjà prise par la CPA de réaliser le tronçon D15-ZA) retient notre attention.

Bien sûr et avant tout, il convient de considérer le choc de vie que représente cette éventualité pour les familles et les exploitants concernés par cette liaison. La municipalité s'est engagée à tout faire pour les aider (évolution du tracé et soutien pour assurer de justes dédommagements) mais honnêtement qui peut nier que la solution demandée par le préfet est une double opportunité pour les Lambescains ?

D'une part cela éviterait les perturbations évoquées plus haut et permettrait d'aménager une zone très difficile d'accès. À terme : un lycée pour nos enfants, un groupe scolaire, une crèche, des logements et un aménagement paysager avec une liaison douce lycée/école/centre-ville par les jardins du Valat (voir le site [www.lambesc.fr](http://www.lambesc.fr))...

Autant de perspectives qui ne peuvent s'envisager que grâce au barreau ouest, sinon de construire dans d'autres espaces agricoles plus éloignés, ce qui nuirait à d'autres propriétaires sans pour autant présenter les mêmes avantages.

Certes, c'est une modification du paysage actuel mais tous les spécialistes s'entendent pour dire qu'au contraire d'une balafre routière, cette liaison doit se concevoir comme un boulevard urbain périphérique avec ses espaces de circulations "modes doux", ses franges boisées, son ru d'eau qui rétablira les drainages d'antan et surtout ses aménagements latéraux de qualité pour desservir les quartiers. Avant donc de promener ses usagers dans le nouveau paysage de Lambesc, le "Boulevard du Valat" sera l'un des grands projets portés sur les cartes du futur Plan Local d'Urbanisme. Une géométrie à définir finement afin d'intégrer au mieux l'environnement rural qui prévaut encore de nos jours.

N'avons-nous pas le devoir d'anticiper et de prendre les mesures d'intérêt général ?

Nous le faisons avec la ferme détermination d'aider ceux qui risquent d'être impactés. ■





## Vers une rénovation complète du square Roulin

■ À la fin de l'année, le square Roulin présentera un nouveau visage aux Lambescains.

**D'**abord, sa superficie passera de 1 200 à 1 500 m<sup>2</sup>, puisqu'il sera élargi sur le trottoir de la route de Caireval où le stationnement se fera en créneau et non plus en bataille. Sur cette même route, le square bénéficiera d'une entrée supplémentaire face au parking Beaudoux. Accessibles aux personnes à mobilité réduite, les lieux seront désormais équipés de sanitaires avec des toilettes autonettoyantes et une table à langer. Côté jeux, 8 installations en bois massifs seront installées sur 2 aires distinctes respectivement dédiées aux enfants de 0 à 3 ans et de 4 à 8 ans. Les deux platanes centenaires, qui caractérisent le site, seront protégés et mis en valeur par de nouvelles plantations méditerranéennes, agréables à l'œil et peu gourmandes en eau. Quant aux sols, ils seront recouverts de matériaux plus naturels (stabilisé, copeaux de bois, graviers), qui auront le double mérite de les rendre plus confortables et plus perméables. Les travaux débuteront donc fin août et dureront 4 à 5 mois. ■



## Les jardins de l'université ouverts au public

■ C'est un nouvel espace vert auquel les Lambescains auront librement accès avant l'été.

**S**itués en plein centre-ville, les jardins de l'université sont en effet remis en état par les services municipaux, en partenariat avec les étudiants du Domaine de Garachon. Un petit jardin à la française y côtoiera un potager bio, l'ensemble étant agrémenté de bancs, histoire de manger son sandwich, lire un bon bouquin ou prendre un moment à soi tout simplement... En toute tranquillité. Les horaires d'ouverture vous seront communiqués ultérieurement. ■





## Comment faire pour voter par procuration ?

■ En cas d'absence vous pouvez choisir un autre électeur pour voter à votre place (votre mandataire). Celui-ci doit être inscrit sur les listes électorales de la même commune que vous, mais pas nécessairement dans le même bureau de vote.

L'établissement de votre procuration est gratuit. Vous devez vous présenter devant l'une des autorités suivantes :

- le juge du tribunal d'instance de votre lieu de résidence (ou le greffier en chef de ce tribunal),
- un officier de police judiciaire habilité (commissariat de police ou gendarmerie),
- ces mêmes autorités de votre lieu de travail,
- pour les personnes résidant hors de France, l'autorité consulaire compétente.

Vous devrez alors fournir un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire...) et remplir un formulaire où sont précisées des informations sur le mandataire (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance). Ce formulaire inclut une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement (obligation professionnelle, raison de santé, formation, vacances).

Le jour du scrutin, votre mandataire se présentera à votre bureau de vote, muni d'une pièce justifiant de son identité. Il votera alors en votre nom.

Les démarches pour établir votre procuration doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement en mairie. En principe, une procuration peut être établie jusqu'à la veille du scrutin, mais le mandataire risque alors de ne pas pouvoir voter si la commune ne l'a pas reçue à temps. ■

## Opération Tranquillité Vacances, pensez-y !

Vous partez en vacances et vous craignez pour votre domicile en votre absence ? Faites-vous connaître auprès de la Police Municipale, qui assure l'opération « Tranquillité Vacances », conjointement avec la brigade de Gendarmerie de Lambesc. Un simple formulaire est à remplir avec votre nom, votre adresse et la période de votre congé. Les agents de la Police Municipale effectueront ensuite des passages aléatoires à votre domicile en votre absence. Bien que dissuasive, cette opération n'est toutefois pas une arme absolue contre les cambriolages. Il est donc conseillé de prévenir ses voisins en cas d'absence prolongée et de faire suivre son courrier ou de le faire prendre par une personne de confiance. Une boîte aux lettres qui déborde est un signal envoyé aux cambrioleurs ! De plus, ne laissez pas de message sur votre répondeur qui indiquerait vos dates de vacances. Mettez vos bijoux ou autres objets précieux en lieu sûr. Enfin, si vous habitez au rez-de-chaussée, et même si vous ne partez pas en vacances, il est vivement conseillé de fermer ses volets pendant la journée pour prévenir toute visite indésirable. ■



## Objets trouvés : des dispositions nouvelles

Le saviez-vous ? La Police Municipale récupère en moyenne 200 objets trouvés par an : des clés, des portefeuilles ou des lunettes bien sûr, mais aussi des bijoux, des vêtements, des téléphones, des documents en tout genre... Si 80% de ces objets reviennent finalement à leur propriétaire, une part non négligeable de ces « découvertes » ne trouve jamais preneur. C'est pourquoi un nouvel arrêté municipal est entré en vigueur qui stipule que les objets trouvés sur la voie publique seront dorénavant détruits dès lors que leur valeur ne dépassera pas 50 €. Tous les autres objets pourront être réclamés durant une période de 2 jours à 3 ans selon leur nature, auprès de la Police Municipale. Au terme de cette période, ils pourront être cédés aux personnes les ayant trouvés sur la voie publique et qui en manifesteront le souhait. ■

## Chiens errants : votre responsabilité est engagée !

Il n'est malheureusement pas rare de voir des chiens errer à leur guise dans les rues de la commune. Or, ces animaux peuvent causer un accident de la circulation, mordre un passant, importuner le voisinage, sans parler des problèmes d'hygiène liés aux déjections dans l'espace public. En cas d'incidents graves, leurs maîtres doivent savoir que leur responsabilité civile est engagée et qu'il n'est donc pas anodin de laisser son animal de compagnie se promener librement dans la rue. À ce sujet, la Police Municipale rappelle qu'elle a accès au fichier canin national, qui recense les informations relatives aux tatouages et puces électroniques portés par les animaux. En cas de désordre public, elle dispose également d'un fusil hypodermique, afin d'immobiliser sans danger le chien, qui sera ensuite confié à la SPA. Un conseil : accrocher au collier de l'animal une petite médaille avec les coordonnées et numéro de téléphone du propriétaire. ■

### BON À SAVOIR

Le fait de laisser son chien divaguer est puni d'une amende de 35 €. Si l'animal n'est pas identifié, le propriétaire risque une amende de 4<sup>e</sup> classe, jusqu'à 750 €, majorée, le cas échéant, du coût de garde par la SPA de Salon-de-Provence.





## Le Bureau Municipal de l'Emploi, un travail en réseau

■ Face à la recrudescence du chômage, la fragilisation et la précarisation des emplois, encouragé et soutenu par les élus à l'emploi, le réseau des Bureaux Municipaux de l'emploi du Nord du pays d'Aix (Éguilles, Lambesc, La Roque d'Anthéron, Rognes, Saint-Cannat et Ventabren) en partenariat avec Pole Emploi, le PLIE et la Mission Locale, intensifie ses actions en 2012.

### Le Salon des professionnels de l'insertion : une première riche en échanges et en solutions.

Le 16 février dernier, s'est tenu le premier salon des professionnels de l'insertion à Ventabren. Pourquoi un salon de l'insertion dédié aux professionnels ? Jean-Michel CARRETERO, premier adjoint délégué à l'emploi, souligne lors de l'ouverture de ce salon : « Alors que, pour le 10<sup>e</sup> mois consécutif le chômage vient encore d'augmenter, marquant l'échec des politiques en cours, notre mobilisation reste entière. Avec le réseau des acteurs de l'emploi, il nous était important de faire mieux connaître aux professionnels de l'accompagnement social et de l'emploi tous les dispositifs existants sur notre territoire pour favoriser le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi les plus en difficulté ».

Dans toute leur diversité, les structures d'insertion par l'économique du Pays d'Aix et du Pays Salonais y ont exposé leurs dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle. Une rencontre riche d'enseignements pour la centaine de professionnels présents, parmi lesquels des assistantes sociales, agents de CCAS, accompagnateurs vers l'emploi, étudiants futurs professionnels de l'insertion, etc...

### Dynamic'Emploi : une édition encourageante

Dynamic'Emploi a gardé sa formule : permettre aux demandeurs d'emploi de recenser directement dans les entreprises leurs besoins en recrutements immédiats et à venir. Rappelons que la grande originalité du dispositif tient en son mode de prospection solidaire. Organisés en équipes réduites, les participants recensent en effet, les offres d'emploi, non pas pour leur propre personne, mais pour la communauté des acteurs de l'opération. Au final, une journée prodigieuse en échanges, qui aura permis aux participants de prendre des contacts fructueux et de regagner en confiance dans leur recherche d'emploi. ■

### LA TROISIÈME JOURNÉE DE L'EMPLOI ET DE L'ALTERNANCE SE DÉROULERA LE 31 MAI PROCHAIN À LAMBESC, AVENUE DE LA RÉSISTANCE.

Organisée en partenariat avec les associations d'entrepreneurs des zones d'activités du canton, dont AZALÉE et l'APAEP, qui regroupent les occupants des Z.A. de Lambesc et de Saint-Cannat. Pour en savoir plus, contacter le BME : 04 42 57 93 12.

Dans le cadre de l'organisation des journées du patrimoine 2012, la Ville de Lambesc recherche des objets et des visuels, en lien avec l'ancienne conserverie lambescaine Barbier Dauphin afin de préparer une exposition. À cette occasion, la ville lance un appel à la population afin de retrouver un maximum de documents variés, conservés avec nostalgie durant toutes ces années. Si vous avez en votre possession des cartes, des conserves, des affiches ou tout autre objet en lien avec l'usine Barbier Dauphin et que vous souhaitez participer à cet événement, n'hésitez pas à contacter la Maison du Tourisme et de la Culture au 04 42 17 00 62.

### ILS SONT NÉS

BLANC Charlie née le 23/01/2012  
 PAILLÉ Eva née le 31/01/2012  
 LUNAIN Axel né le 02/03/2012  
 DROITCOURT Emma née le 01/02/2012  
 AIMONE Livio né le 15/11/2011

### ILS SE SONT MARIÉS

PRELAT Steeve / MOTTA Tiphaine le 25/02/2012  
 GRAÇA DA SILVA / BLANDINI le 24/03/2012

### ILS NOUS ONT QUITTÉS

MORICE Valentine le 24/01/2012  
 JUIF Roger le 02/02/2012  
 BERGH Magda le 06/02/2012  
 CHOLVY Jean le 11/02/2012  
 BELTRANDO Maria le 04/02/2012  
 PERSENT Andrée veuve VALLÉE le 17/02/2012  
 ALBERTINI Marie veuve CHARLIER le 24/02/2012  
 GRUMEAUD Francise veuve MAILLARD le 25/02/2012  
 ROBIN René le 19/02/2012  
 PARDIGON Robert le 02/03/2012  
 GIRARD Yvonne veuve MARTY le 05/03/2012  
 FÉRAUD Aïda veuve POUCEL le 06/03/2012  
 GILLY Antonie veuve SARLIN le 11/03/2012  
 FOUILLET Marie le 08/03/2012  
 JEAN Suzanne le 13/03/2012  
 COLLOMB Emilie le 13/03/2012  
 LEISER Willy le 17/03/2012  
 GAY Huguette veuve PELLEGRIN le 15/03/2012

## APPEL À LA POPULATION

L'exposition « Mémoire et Résistance » sur Lambesc et son canton pendant la Seconde Guerre Mondiale, initialement prévue du 1er au 9 juin 2012 est reportée en 2013. La conférence du 8 juin « Germaine Tillon » est maintenue.

« MIEUX HABITER, MIEUX LOUER »

## Un bilan très satisfaisant

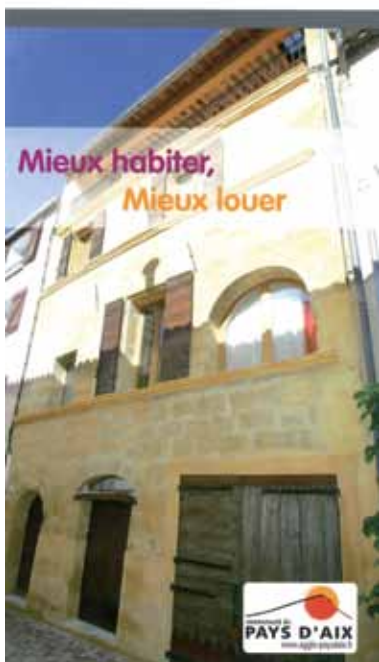
■ Fort de son succès depuis 2008, le dispositif « Mieux Habiter, Mieux Louer » est reconduit jusqu'en 2013. Votre magazine municipal vous en rappelle les principes.

Porté par la Communauté du Pays d'Aix, il vise plusieurs objectifs : améliorer le parc de logements existants en embellissant la ville ; réduire le nombre de logements insalubres et/ou vacants ; prendre en charge jusqu'à 60% du montant des travaux assurés par les propriétaires bailleurs ou occupants qui ont la volonté de réhabiliter un ou plusieurs logements de plus de 15 ans ; soutenir des travaux pour maintenir à domicile des personnes âgées ou handicapées ; lutter contre la précarité énergétique des ménages ; produire des appartements à loyers sociaux ou très sociaux pour répondre en partie aux 284 familles lambescaines candidates au logement social. Dans la commune, 113 propriétaires ont pris contact entre 2008 et 2011 avec la société URBANIS qui est l'opérateur de la CPA. 45 logements dont 31 vacants ont été visités pour y réaliser un diagnostic ; 12 dossiers « insalubrité » ont été traités ; 22 logements locatifs ont été subventionnés dont 17 en loyer social ou très social et 3 autres dossiers sont en cours d'examen. Sur les 34 communes de la CPA, le bilan de « Mieux Habiter, Mieux Louer » situe notre commune en seconde position (après la ville d'Aix en Provence). S'agissant de la période 2011-2013, la municipalité, via son premier adjoint délégué au logement, Jean-Michel Carretero, a organisé une réunion d'information le 21 octobre dernier. Destinée aux propriétaires du centre ancien et des lotissements périphériques, elle a rassemblé une soixantaine de personnes. ■

### BON À SAVOIR

Avant tout démarrage de travaux, il suffit d'appeler la société URBANIS, qui effectue gratuitement une visite de l'appartement et réalise un diagnostic technique, administratif, juridique, financier et social.

### COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX



### LE DÉROULEMENT DE VOTRE PROJET :

1. instruction de la demande de subvention,
2. réalisation des travaux par les entreprises de votre choix,
3. demande de paiement : factures originales acquittées + justificatif d'occupation pour les propriétaires bailleurs,
4. visite de fin des travaux par URBANIS,
5. paiement de la subvention par virement bancaire au propriétaire.

**Votre contact auprès de la Société URBANIS : Armelle Rouchouse. Appel gratuit au 0800 00 86 12.**

### INFOS COMMERCE

#### ■ Cédric SMATI

Artisan carreleur mosaïste  
6 bis, rue Tivoli - 13410 Lambesc  
Tél. 06 22 46 78 78 - E-mail : ko.dic@hotmail.fr

**ATTENTION, une erreur s'est glissée dans le numéro de téléphone de l'artisan ci-dessous dans le précédent magazine**

#### ■ Cyril VITALE

Entrepreneur multi-services  
Peinture neuf et rénovation, placo, nettoyage industriel...  
3c, impasse Marceau - 13410 Lambesc  
Tél. 06 82 53 70 24 - E-mail : cyril.vitale@sfr.fr

#### ■ Instant de pose - Nicolas Réméné

Service professionnel dédié à la photographie événementielle et aux entreprises en Région PACA. Photographe humaniste, photo-reporter pour le compte d'ONG une partie de l'année. Disponible pour tous vos événements (mariage, baptême, communion, séminaire...). Déplacement en France et étranger  
104 Rue Alphonse Daudet - 13410 Lambesc  
Tél. 06 22 84 59 14 - instantdepose@gmail.com  
www.instantdepose.fr  
www.nicolasremene.com

#### ■ J TLEC - ELECTRICITE GENERALE

**Bâtiment-Tertiaire-Industrie**  
Installée sur la commune depuis plus d'une année, l'entreprise vous propose ses services pour tous travaux électriques : neuf, rénovation, dépannage... Devis et déplacement gratuits.  
JTLEC - Jean-Emmanuel CARRENO  
RN 7 Chemin de la Gardiole - 13410 Lambesc  
Tél. 09 82 53 28 49 - 06 07 50 85 51  
E-mail : contact@jtlec.fr

#### ■ www.jetiquette.fr

Site de création en ligne d'étiquettes tissées, thermocollantes, d'entretien et de conseil de lavage, imprimées sans limites de couleurs ni de détails et de rubans en satin double face pour vos événements privés et professionnels.  
Personnalisation sur mesure avec choix dimensions, pliage, taffetas, nombres de couleurs, possibilité de télécharger votre propre logo. Quantités à commander faibles, prix bas, qualité professionnelle.  
**Remise de 10% pour tous les Lambescains jusqu'à fin décembre 2012 en indiquant ET03BF23HCHF12 en tant que référence Voucher sur le site lors du paiement.**

#### ■ Christelle ANTONI

Infirmière libérale D.E. prodigue des soins à domicile ou au cabinet sur rendez-vous.  
3, rue du 11 novembre 1918 - 13410 Lambesc  
Tél. 06 11 12 54 73

#### ■ Cabinet d'optométrie

**(professionnels de santé de l'œil et du système visuel)**  
Christophe FONTVIEILLE et Agnès MAUREL  
26, Avenue Fernand Julien - 13410 LAMBESC  
Tél. 04 42 57 70 45



MOT DE LA MAJORITÉ

Toute opposition a le droit au plus grand respect et c'est ainsi que nous concevons la vie politique.

Mais quel crédit accorder à une opposition qui critique les projets de sa ville, leur localisation, leurs coûts et la façon de les conduire sans les connaître et même une seule fois avoir pris la peine d'ouvrir un dossier ? De quoi parle-t-elle ?

Quel crédit accorder à une opposition qui aujourd'hui nous reproche d'avoir une vraie vision pour la ville alors qu'elle a livré Lambesc aux promoteurs, lesquels n'ont eu comme seul objectif que de servir leurs intérêts ?

Quel crédit accorder à une opposition qui en réunion publique ose nous reprocher de ne pas encore avoir réalisé des travaux pour amé-

liorer les espaces publics du centre ancien, alors que pendant 13 ans elle a laissé celui-ci dans le piètre état que nous connaissons tous ?

Quel crédit accorder à une opposition qui parle de gestion quand, cette année encore, après bien d'autres erreurs révélées par le passé, nous en avons découvert une supplémentaire commise en 2003 qui, chaque année, prive la ville d'une ressource de 267.000 € ! ? Qui d'autre que chacun de nous doit aujourd'hui payer pour combler ce manque ?

Quel crédit accorder à une opposition qui critique notre concertation et les multiples réunions que nous organisons pour faire vivre la démocratie, quand elle a totalement éludé le débat démocratique, y compris quand il s'agissait de traiter de dossiers comme celui d'ITER ou ceux des grands programmes de construction ?

Face à tant d'incohérence, notre majorité vient de voter un budget rigoureux qui, sans changer la fiscalité, permettra le financement des projets dont la ville a besoin.

Face à une opposition libérale et conservatrice nous faisons le choix d'une ville vivante, dynamique et

solidaire, le choix d'une ville qui se donne des orientations claires, responsables et partagées. ■

La majorité municipale

MOT DE L'OPPOSITION

# Des investissements de fin de mandat préoccupants

Au terme des 4 ans de son mandat, Monsieur le maire s'est rendu compte qu'aucune réalisation structurante n'avait été réalisée, alors que faire ? Tout d'abord embaucher un cadre A de plus (salaire mensuel supérieur à 3 000 €) pour réaliser un ensemble d'études et d'équipements décrétés indispensables d'un montant de 12 millions € sur 3 ans (alors qu'il n'a plus que 2 ans de mandat !).

Dans son programme certains choix nous dérangent et surtout quelques montants de travaux nous interpellent.

Les choix que nous critiquons sont :

- une extension « provisoire » de l'école maternelle la Ventarelle, nous avons préféré l'option de construire un 3<sup>e</sup> groupe scolaire.
- un pôle solidarité de 650 m<sup>2</sup> surdimensionné alors que la commune possède des bâtiments vides (ancienne gendarmerie...)
- des jardins familiaux qui ne profiteront qu'à un tout petit nombre alors que la ville manque de jardins publics et d'un 2<sup>e</sup> stade.

- un pôle petite enfance construit à l'endroit que nous avions prévu mais avec 4 ans de retard !

Les montants de travaux exorbitants :

- chauffage de salles communales (Sévigné et médiathèque) : 350 000 € !
- réhabilitation du petit square Roulin : 280 000 € ! (projet déjà voté en 2008 et toujours pas réalisé, d'où l'obligation légale de le représenter au vote du conseil municipal).
- carré confessionnel musulman : 89 700 € !
- cuisine centrale : 1 million € !

Mais rassurons-nous, si l'on se réfère au niveau des investissements des années précédentes, peu de projets inadaptés seront effectivement réalisés ! ■

**Bernard RAMOND**  
au nom du Groupe  
« Pour Que Vive Lambesc »



**21 JUIN 2012**  
**FANTASTICUS**  
**ATAYA**  
**PETIT JAZZM'ARD**  
**SAMENAKOA**

**FÊTE** DE  
**LA**  
**MUSIQUE**  
**LAMBESC**



Renseignements :  
Maison du tourisme et de la culture  
04 42 17 00 62  
[www.lambesc.fr](http://www.lambesc.fr)